

Assurance Jeudi 3 septembre 2009

## La hausse des primes pèsera sur les jeunes

Par Valentine Zubler, Berne

**Les assureurs proposent une hausse de prime de 8,9% pour les adultes. L'augmentation est beaucoup plus sévère pour les 18-25 ans. Les cantons se fâchent**

Pascal Couchepin l'a assuré lors de sa course d'école à Zimmerwald. Il veut lui-même annoncer, à la veille de son départ, les hausses de primes d'assurance maladie pour 2010. Histoire de ne pas laisser ce boulet à son successeur. Cet automne, l'exercice risque de provoquer des frictions particulièrement vives entre les différents acteurs de la santé. Car selon les propositions faites par les assureurs à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les jeunes adultes forment la catégorie d'assurés dont les primes augmenteraient le plus. Suivie par celle des enfants. Or aux yeux des cantons, qui ont pour la première fois échangé les données fournies par les caisses, rien ne permet de valider, à la veille de l'approbation des primes, la justification des hausses pour ces tranches d'âge.

Selon les données centralisées par les services de Pascal Couchepin – et dont Le Temps a eu écho –, les assureurs proposent, pour l'an prochain, une hausse de 8,9%, au niveau suisse, sur la prime moyenne adulte ayant une franchise minimale de 300 francs. Les jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans révolus, verraient leurs primes augmenter de 13,7% en moyenne. Enfin, les primes pour enfants subiraient, quant à elles, une hausse de 10,1%.

Si les primes augmentent plus faiblement en Suisse romande que du côté alémanique, il n'en demeure pas moins que les hausses frappant les jeunes sont environ deux fois plus élevées que celles dont devront s'acquitter les adultes. A Genève, les assureurs pronostiquent ainsi une hausse de 4,1% sur la prime moyenne adulte (avec franchise minimale), et de 7,8% sur les cotisations des 18-25 ans. Autre exemple: à Neuchâtel, les jeunes verraient leurs tarifs augmenter de 9%, contre 3,7% pour les adultes. Enfin, les primes des 18-25 ans domiciliés dans le canton de Vaud augmenteraient de 9,9%, contre 5,5% pour les adultes.

Comment expliquer ces augmentations? A Berne, l'OFSP ne veut pas commenter ces chiffres avant la fin de la procédure d'approbation, souligne son porte-parole Daniel Dauwalder. Patience, donc. Mais les cantons ne l'entendent pas de cette oreille. «Ces augmentations visant les jeunes adultes sont tout à fait excessives», prévient Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales du canton de Vaud.

Le problème, renchérit le ministre genevois de la Santé, Pierre-François Unger, «est que nous ne disposons d'aucun élément indiquant une augmentation des coûts pour les jeunes en particulier. Nous avons une vision d'ensemble des coûts totaux, et non par tranche d'âge.» Enfin, Manuel Barbaz, le chef de l'Office neuchâtelois de l'assurance maladie, juge le procédé «d'autant plus inacceptable que, à Neuchâtel, le volume de primes, toutes catégories confondues, suffirait à couvrir les estimations de coûts sans recourir à ces hausses».

Alors, comment expliquer que, selon les prévisions des caisses, les jeunes subissent la hausse de plein fouet? Du côté des cantons, on soupçonne les assureurs d'avoir accordé, comme le prévoit la loi, des rabais trop importants aux jeunes, ces dernières années, pour attirer les assurés de 18 à 25 ans. D'où le retour de balancier, à la veille de la nouvelle compensation des risques entre assureurs, en 2012, qui forcera ces derniers à payer plus de compensation pour les «bons risques»...

Quoi qu'il en soit, l'OFSP devra y regarder à deux fois avant de trancher. «Car une fois encore, souligne

Pierre-François Unger, on voit que les prévisions des caisses ne correspondent pas à la réalité.»

Ne disposant pas des données individuelles caisse par caisse, la faîtière des assureurs maladie Santésuisse ne souhaite pas se prononcer sur la question. Porte-parole du Groupe Mutuel, Yves Seydoux ne juge, quant à lui, «pas impossible que certains assureurs aient octroyé des rabais trop importants aux jeunes, ce qui ne leur a pas permis, ensuite, de couvrir les coûts pour cette catégorie de personnes.»

Reste à savoir si cette explication convaincra les services de Pascal Couchepin.

**LE TEMPS** © 2009 **Le Temps SA**